

ECHOS JUDO PICARDIE

39 Rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS
T° 03.22.80.17.32 Fax : 03.22.80.85.70

Octobre 2006

picardie.judo.ligue@wanadoo.fr
<http://www.liguepicardiejudo.com/>

Un nouveau responsable de l'E.T.R. :

Le fait marquant en ce début de saison sportive est la nomination au 1^{er} septembre 2006 par le Ministère de la jeunesse et des sports, en accord avec la FFJDA, d'un nouveau responsable de l'ETR en Picardie en la personne de **Patrice BERTHOUX**, qui succède à Patrice ROGNON, directeur du haut niveau à plein temps au sein du CREPS.

En quelques mots le parcours du nouveau CTSR :

■ **Expérience sportive :**

- Début du judo en 1968, ceinture noire 1^{er} dan en 1973
- 6^e dan en 2001
- de 1973 à 1988 participation à 18 championnats de France :

■ **Secteur jury, formation**

- Arbitre National toujours en activité depuis 1989
- Instructeur Département, Région, et Inter-Région depuis 1989
- Juge National des hauts gradés en activité depuis 2001

■ **Formation et diplômes**

- 1975 Brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré
- 1977 Brevet d'état d'éducateur sportif 2^e degré,
- 1997 Licence : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- 2000 Admis au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
- 2004 Admis au concours de Professeur de sport « major du concours interne »

■ **Expérience professionnelle**

- 1975 à 1977 stagiaire à l'INSEP - Ecole de judo
- 1978 à 1989 Educateur sportif et technique à l'Institut Médico-Educatif de Liesse -Aisne)
- 1978 à 2004 Educateur sportif au J-C du Laonnois (Aisne)
- 1994 à 2004 Agent du Conseil Général de l'Aisne -
- 2004 à ce jour C.A.S. à la DRDJS de Picardie
- Septembre 2006 Conseiller Technique Sportif placé auprès de la Ligue de Picardie

Patrice BERTHOUX de par son parcours professionnel est non seulement un homme de dossier, mais c'est aussi et surtout un homme de terrain, deux critères essentiels liés au poste.

Impliqué professionnellement dans la vie associative depuis une quarantaine d'années, il fut chargé par le Conseil Général de l'Aisne de la mise en place, et de son suivi de la politique sportive du Département.

Depuis 2004 à la DRDJS, la mission de P.BERTHOUX est liée au suivi du développement du sport dans la Somme, au suivi des thématiques « sport et handicap » - « femmes et sport » - il a activement participé à la formation du tronc commun, ainsi qu'à la formation modulaire du BEES avec le CREPS de Picardie.

C'est avec plaisir que la Ligue l'accueille aujourd'hui. Il aura pour missions principales :

- la coordination et l'animation de l'ETR
- la coordination du pôle espoir
- la responsabilité des formations
- le développement du sport de masse
- le suivi sportif de la Ligue
- le positionnement de la Ligue dans l'Interrégion Nord et au National .

Il succède à Patrice ROGNON en poste depuis 1998. Rappelons que P.ROGNON a amené la Ligue à des résultats sportifs Nationaux et Internationaux. Il accompagnera le nouveau CTSR dans sa mission tout au long de la saison 2006/2007.

ATOUT CŒUR

La Ligue renouvelle pour la saison 2006/2007 et ce pour la quatrième saison consécutive la « CONVENTION ATOUT CŒUR ».

Rappelons :

Objet de la convention :

Permettre à un jeune en surpoids, de s'intégrer dans un groupe (club) par le biais d'un code moral, dans la promotion de l'activité physique et de l'apprentissage du judo.

Détermination des objectifs :

- amélioration des capacités physiques
- développement des habiletés motrices
- intégration et socialisation dans un groupe sportif
- progression individuelle dans un collectif
- développement du bien être
- pérennisation de l'action.

La LIGUE s'engage par convention avec le club, et le jeune, à financer et adapter les moyens sur une saison conformément aux objectifs et aux moyens alloués.

Les dossiers de convention sont à la disposition des clubs au secrétariat de la Ligue.

Les Infos du C.T.S.R. :

Sélection Monde Juniors :

Sont sélectionnées pour les championnats du MONDE JUNIORS, du 12 au 15 Octobre 2006 à St Domingue :

Titulaire :

-52 BONNA Pénélope JAMP JC La Chapelle St Pierre

Remplaçante :

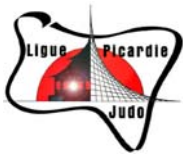
-57 RIBOUT Morgane JAMP JC Bailleul

CHAPEAU Mesdemoiselles !



CREDIT LYONNAIS





ECHOS JUDO PICARDIE

39 Rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS
T° 03.22.80.17.32 Fax : 03.22.80.85.70

Octobre 2006

picardie.judo.ligue@wanadoo.fr
<http://www.liguepicardiejudo.com/>

LICENCIES LIGUE 2005/2006

- 19791 licencié en 2002/2003
- 19180 licenciés en 2003/2004
- 19854 licenciés en 2004/2005
- **20112 Licenciés en 2005/2006**

Ce bon chiffre est le vôtre, et uniquement le vôtre, dirigeants, enseignants de clubs,

La Ligue vous adresse ses félicitations, c'est le résultat de votre travail de proximité, de la qualité de l'accueil dans vos structures, de votre savoir faire auprès des jeunes, (Animation club communication dans les écoles etc..).

La Ligue au 31/08/2006 compte 210 clubs, dont 21 de plus de 200 licenciés, et 8 de plus de 300 licenciés.

Dans un monde qui perd ses valeurs, le judo, discipline à culture traditionnelle forte, fut créé comme moyen d'éducation. Conservons lui son sens profond et mettons-le au service de notre société moderne. L'éducation, la formation doivent être privilégiées et pour cela nous mettrons toute notre énergie au service de nos clubs.

Le Judo sans les clubs, sans les hommes qui les animent et les dirigent, n'existerait pas.

AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

Elle vise essentiellement les besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent pas, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire du BEES.

Cette autorisation fédérale autorise son possesseur à enseigner, dans une seule association en autonomie pédagogique, le judo ju-jitsu à titre bénévole.

Les demandes sont à formuler par les Présidents de clubs à la Ligue d'appartenance.

Cette autorisation pourra être donnée par le président de Ligue, après consultation du responsable de l'ETR.

Dans votre Bibliothèque :

La nomenclature JUDO DEBOUT-Tome 1 par Frédéric Bourgoïn CN 6e dan

Cet ouvrage préfacé par Brigitte DEYDIER, présente les familles des

TE-WAZA (KUCHIKI-TAOSHI, KIBISU-GAESHI, OBITORI-GAESHI....)

ASHI WAZA (O-UCHI-GAESHI, UCHI-MATA-GAESHI, O SOTO-GURUMA,

et des techniques inédites : HIGI-OTOSHI, TE-GAESHI, O-UCHI-ASHI-DORI, ...

Toutes informations et commandes sur www.ab-editions.fr

AB Editions ; 74, rue des Jacobins - 80000 Amiens

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles applicables à la pratique du judo, ju-jitsu, kendo et D.A. :

La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée.

L'article L 3622-2 concernant l'obligation de présenter un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition est inchangé (et ce pour chaque discipline relevant de la Fédération). Le certificat est renouvelable chaque année.

- Le certificat médical de reprise :

Toute personne ayant fait l'objet d'une contre indication médicale temporaire à la pratique du judo ou des disciplines associés doit fournir, conformément à l'article 11 du règlement médical fédéral, certificat de non contre-indication à **la reprise** de l'activité pour recommencer à s'entraîner.

Le respect de cette obligation est importante car elle permet au club (ou autre structure d'entraînement) de s'assurer que le licencié qui a du cessé l'activité, en raison d'un accident ou d'une maladie, peut reprendre la pratique en toute sécurité.

ASSURANCES

La législation sur le sport pose en matière d'assurance des obligations sur les associations sportives qui sont :

- de souscrire une assurance responsabilité civile pour leur activité et leurs pratiquants ;
- d'informer leurs adhérents de leur intérêts à souscrire une assurance accidents corporels ;
- de remettre à leurs adhérents une notice d'assurance qui définit les garanties du contrat d'assurance qui les couvre ;
- de proposer des garanties complémentaires.

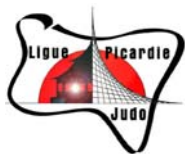
La procédure de prise de licence à l'aide des formulaires FFJDA ou par système mis en place sur le site internet fédéral permet au club de remplir l'ensemble de ces obligations et les protège en cas d'accident grave survenu à un adhérent. En effet :

- *l'assurance responsabilité est acquise au club et à l'adhérent de par l'affiliation et la prise de licence à la fédération.*
- *La rédaction du formulaire et sa signature, par le licencié permet au club de prouver que celui-ci a bien été informé de la possibilité de souscrire une assurance accident corporel et des garanties complémentaires dont la notice d'assurance lui est remise.*

La prise de licence est un acte juridique qui, traité avec rigueur par le club, peut le couvrir en cas d'accident grave. En cas de non respect, le club pourrait voir sa responsabilité engagée devant les tribunaux.

Alors ne prenez pas de risques inutiles, pensez à licencier tous vos adhérents dès le début de l'activité.

judo : voie de la souplesse



ECHOS JUDO PICARDIE

39 Rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS
T° 03.22.80.17.32 Fax : 03.22.80.85.70

Octobre 2006

picardie.judo.ligue@wanadoo.fr
<http://www.liguepicardiejudo.com/>

Actions à venir :

Compétitions :

Le calendrier des compétitions est disponible dans sa totalité sur le site de la Ligue.

Vous pouvez aussi y extraire les plans d'accès aux salles de compétitions.

TITRES	DATES	LIEUX	HORAIRES INSCRIPTIONS/PESEES	INTER REGION	ZONE	NATIONAL
Tournoi N.al Cadets	12-nov.-06	Breuil Le Sec	08h30-09h30	renseignements et inscriptions auprès du comité de l'Oise		
Région Entreprises par Equipes	19-nov.-06	St Quentin	09h00-10h00			16-17 déc.2006
Région Individuels Entreprises	26-nov.-06	Compiègne Robida	13h30-14h30			16-17 déc.2006
Région UNSS	13-déc.-06	Ham	voir Etablissement	Juniors G&F Cadets/tes Minimes G&F		27-28 janv.2007
Tournoi N.al Séniors	14-janv.-07	Soissons	Mas.07h00-08h00 Fem.08h00-09h00	renseignements et inscriptions auprès du comité de l'Aisne		
Individuels Cadets	04-févr.-07	Abbeville	08h45-09h45		10/03/2007	31 mars 01 avr.2007
Individuels Juniors			13h00-14h00		11/032007	21-22 avr.2007
Individuels 2 Division	08-avr.-07	St Quentin	08h00-09h00			02-03 juin.2007
Individuels Minimes			12h30-13h30		13/05/2007	
Equipes 2 Div M/F	29-avr.-07	Noyon	08h30-09h30			16 juin.2007
Coupe Kyus			13h00-14h00	règlement à préciser		
Ju Jitsu			13h00-14h00			19 mai.2007
Individuels 3 Div.	12-mai-07	Laon	08h00-09h00			17 juin.2007
Equipes Cadets			13h00-13h45			26 mai.2007
Equipes Juniors			14h15-15h00			26 mai.2007
Individuels Benjamins	09-juin-07	St Quentin	14h00-15h00	Masculins et Féminines toutes les catégories		
Coupe Entreprises			13h30-14h00			

France F.F.S.U.

24.25 mars-07

Reims

Passeports JUDO JUJITSU :

Ils sont à retirer indifféremment soit auprès de vos **Comités Départementaux** soit auprès de la Ligue de Picardie ; au prix fixé par la FFJDA soit 8,00 €...

Pour éviter les frais de port, pensez à les commander par téléphone pour une livraison le jour d'une compétition...



ECHOS JUDO PICARDIE

39 Rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS
T° 03.22.80.17.32 Fax : 03.22.80.85.70

Octobre 2006

picardie.judo.ligue@wanadoo.fr
<http://www.liguepicardiejudo.com/>

Actions à venir :

Stages : (voir fiche spécifique)

TITRES	DATES	LIEUX	HORAIRES INSCRIPTIONS/PESEES	INTER REGION	ZONE	NATIONAL
Stage Régional d'Arbitrage	08-oct.-06	Laon	<i>F2-N2 Stagiaires, F2-N2 et plus sur invitation</i>			
Stage E.R.J.J.	29-oct.-06	Montdidier	Ligue de Picardie de Judo inscription auprès du secrétariat			
Stage E.R.J.J.	29-déc.-06	Montdidier	Ligue de Picardie de Judo inscription auprès du secrétariat			
Stage E.R.J.J.	04-mars-07	Montdidier	Ligue de Picardie de Judo inscription auprès du secrétariat			
Stage E.R.J.J.	19-mai-07	à définir	Ligue de Picardie de Judo inscription auprès du secrétariat			

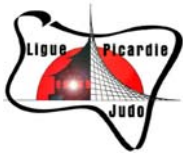
Actions à venir :

Passages de Grades (voir fiche spécifique)

TITRES	DATES	LIEUX	HORAIRES INSCRIPTIONS/PESEES	INTER REGION	ZONE	NATIONAL
Passage de Grades 1	19-nov.-06	St Quentin	à partir de 08h30	KATA - CM/1D/2D/3D		
			08h45-09h00	Arbitrage-CM/1D/2D		
			13h00-13h30	Arbitrage-CM/1D/2D		
			08h30-09h15	Compet-Fem.1D/2D/3D Compet-Mas.1D/2D/3D		
			11h00-12h00	Compet.M & F CM		
Passage de Grades Expression Technique	14-janv.-07	Lallaing (59)	09h00-17h00			
Passage de Grades 2	25-mars-07	St Quentin	voir détails au passage n°1			
Passage de Grades 3	10-juin-07	St Quentin	voir détails au P.G. n°1			
Passage de Grades Expression Technique	24-juin-07	Laon (02)	09h00-17h00			

entraide & prospérité mutuelle





ECHOS JUDO PICARDIE

Octobre 2006

Spécial E.R.J.J.

picardie.judo.ligue@wanadoo.fr

<http://www.liguepicardiejudo.com/>

39 Rue Vulfran Walmé, 80100 Arras
T° 03.22.00.17.22 - F° 03.22.00.80.70

Affichage

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Le plan d'action Fédéral 2006/2008 inclut au niveau Régional - les Instituts Régionaux de Formation et d'Entraînement de judo-jujitsu (IRFEJJ) qui coordonnent et gèrent l'ensemble des formations d'une région.

Leurs missions :

- l'encadrement technique du club dans sa formation initiale et sa formation continue
- l'encadrement technique des animations, compétitions et tests de grades
- l'encadrement des élus des clubs
- l'encadrement des licenciés.

Les Ecoles Régionales de Judo-Jujitsu (ERJJ) sont intégrées dans les IRFEJJ.

PRESIDENTS / ENSEIGNANTS

La LIGUE vous propose :

- 1°) QUALIFICATION FEDERALE D'ASSISTANT-CLUB :

Positionnement de la qualification :

c'est une qualification fédérale délivrée par les Ligues qui permet à son titulaire d'assister avec efficacité, et en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification lui conférant une autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu. (BEES, CFEB).

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- être présenté (e) par le président et le professeur du club où le candidat est licencié
- être au moins cadet (ette) 1^{ère} année
- au moins ceinture marron
- être licencié (e) à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours
- être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité

- 2°) QUALIFICATION FEDERALE D'ANIMATEUR SUPPLEANT

Positionnement de la qualification : (résumé)

L'Animateur suppléant est sous la dépendance fonctionnelle de l'enseignant qui est son tuteur, il intervient dans un cadre bénévole.

- Il peut intervenir seul en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel.
- Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois.
- Cette qualification ne permet pas de délivrer des grades

- Exigences préalables à l'entrée en formation

- être présenté (e) par le président et le professeur du club où le candidat est licencié
- être titulaire de la qualification d'assistant club (sauf pour les candidats au moins 1^{er} dan qui en seront dispensés)
- être âgé d'au moins 18 ans au jour de l'évaluation finale
- être au moins ceinture marron
- être licencié (e) à la F.F.J.D.A. pour l'année en cours
- être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité
- être titulaire de l'AFPS

Informations complètes pages 151 et 152 des textes officiels 2006/2007

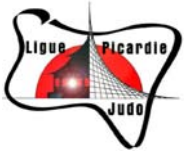
Renseignements pratiques : Secrétariat de la Ligue

Obtention du « LIVRET DE FORMATION » + carnet de présence : 10 €

- qualification fédérale d'assistant club
- qualification fédérale d'animateur suppléant

Dates des ERJJ- saison 2006/2007 :

29 Octobre 2006	lieu MONTDIDIER 3 doms
29 décembre 2006	lieu MONTDIDIER 3 doms
04 mars 2007	lieu MONTDIDIER 3 doms
19 mai 2007	lieu à déterminer



ECHOS JUDO PICARDIE

Octobre 2006

Spécial E.R.J.J.

ECOLE REGIONALE DE JUDO JUJITSU - E.R.J.J.J

Programme du 29 Octobre 2006

Matinée :

- 09h00 - 09h30 accueil
- 09h30 - 11h00 deux ateliers :
 - Habiletés techniques / Educatif
 - Référentiel KATA pour les juges labellisés -(sur convocation)
- 11h00 - 12h00 Présentation du référentiel kata à tous

Après-midi :

- travail sur la catégorie des Benjamins (nes)
- technique arbitrage sur coupe et critérium
- formes d'entraînements

Fin prévisionnelle 17 heures

Sont concernés :

1. Les Enseignants diplômés
2. Toutes les ceintures Marrons et Noires
3. Obligatoire les candidats à la qualification Fédérale :
 - a. - Assistant club
 - b. Animateur suppléant

Inscription auprès du secrétariat de la Ligue avant le 18 Octobre 2006 « IMPERATIF »



Mr - Mme - Mlle -

Club :

1. Enseignant diplômé
2. Ceinture Noire / Marron
3. Candidat à la qualification fédérale
 - a. Assistant club
 - b. Animateur suppléant

☛ rayer les mentions inutiles

Repas : par mes soins OUI NON

Organisation 3 DOMS : OUI NON - si oui participation : 10 €

☛ rayer les mentions inutiles

Envoi du règlement avec la confirmation de présence ;

date et signature

COMMISSION DES GRADES DE LA LIGUE DE PICARDIE

65 Rue des Gaillards - 60700 SACY LE GRAND

PASSAGES DE GRADES - SAISON 2006/ 2007

Passages de Grades " COMPETITION " Masculins - Féminins
Ceintures Marron - 1er Dan - 2ème Dan - 3ème Dan qui postulent à un grade Supérieur

Dates, et lieux des passages de grades :

19/11/2006 Palais des Sports P.RATTE (Ex: P.De Coubertin) Champs Elysées - SAINT-QUENTIN

25/03/2007 Palais des Sports P.RATTE (Ex: P.De Coubertin) Champs Elysées - SAINT-QUENTIN

10/06/2007 Palais des Sports P.RATTE (Ex: P.De Coubertin) Champs Elysées - SAINT-QUENTIN

U.V. Et HORAIRES POUR LES PASSAGES DE GRADES " COMPETITION " SAISON 2006 / 2007

ATELIER KATA	à partir de 8 H 30	Inscriptions et examen, pour tous les candidats Masculins - Féminins Ceint.Marron - 1er dan - 2ème dan - 3ème dan -
ATELIER ARBITRAGE validation pré-requis	8 H 45 à 9 H 00 13 H 00 à 13 H 30	Inscription Ceint.Marron teneur de table / Arbitrage 1er et 2è dan Inscription Ceint.Marron teneur de table / Arbitrage 1er et 2è dan
COMPETITION TABLEAUX COMBATTANTS	8 H 30 à 9 H 15 11 H 00 à 12 H 00	Inscription des 1er/ 2ème/ 3ème DAN Féminine et 1er/ 2ème/ 3ème DAN MASCULIN qui postulent à un grade supérieur Inscription des Ceintures MARRON "MASCULINS"&"FEMININS" qui postulent au 1erDan. (UV 1 KATA obligatoire pour l'inscription)

IMPORTANT : Les Inscriptions s'effectueront le jour de la manifestation par atelier : KATA - ARBITRAGE - COMBATS

Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo Jujitsu , en compétition, est obligatoire

- Le test KATA n'est probatoire que pour le 1er Dan et n'est pas accessible aux minimes
- Pour l'accession aux 2è - 3è - 4è dan les candidats peuvent commencer l'épreuve d'efficacité combat dès qu'ils sont homologués dans le grade précédent. Pour les autres épreuves le délai dans le grade est obligatoire ainsi que l'âge plancher.

Le test KATA doit impérativement respecté les délais prescrits sous peine d'annulation

- Le grade de 1er dan de la ceinture noire est accessible aux Cadets/Cadettes 1ère année soit 1992.

- Les Cadets/Cadettes n'ont pas accès aux "shai" servant de tests pour les 2° dan.

- Le pré-requis UV1 (Connaissance de l'environnement sportif) et l'U.V.1 (kata) doivent obligatoirement se passer dans la Ligue des ressortissants sauf dérogation exceptionnelle à demander à la CORG d'appartenance

Pré-requis "connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives"

Pour le 1er dan le pré-requis sera validé par le **formateur des commissaires sportifs** à la suite d'une mise en situation comme **commissaire sportif** au cours d'une manifestation départementale **ou examen de grade**

Pour le 2ème dan le pré-requis sera validé par l'**instructeur d'arbitrage départemental** à la suite d'une mise en situation comme **judge arbitre** au cours d'une manifestation départementale non sélective pour échelon supérieur

Pour le 3ème dan le pré-requis sera validé par l'**instructeur d'arbitrage régional** à la suite d'une mise en situation comme **arbitre** au cours d'une manifestation régionale ou départementale non sélective pour échelon supérieur

PASSAGE DE GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE

EXAMEN NIVEAU INTERREGIONAL

LIEU

Dates de Passages de Grades saison 2006/2007

14/01/2007

LALLAING

24/06/2007

LAON

Sont concernés : Ceinture Marron - 1er dan - 2ème dan - 3ème dan
qui postulent à un grade supérieur.

IMPORTANT : *Inscription 2 mois 1/2 avant au secrétariat de la CORG avec imprimé spécifique
et une enveloppe timbrée avec l'adresse du candidat.*

Pour une meilleure compréhension il est impératif de relire le règlement fédéral avant d'envoyer les postulants aux testes
Pour la validation d'un grade il est impératif de faire parvenir au secrétaire du CORG l'intégralité du passeport sportif
et pas seulement la fiche d'homologation

Secrétaire du CORG : Alain VERDIS 65 Rue des Gaillards 60700 SACY LE GRAND